



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fonctionnement

Question orale n° 1500

### Texte de la question

Mme Chantal Brunel rappelle que M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, lors de la discussion de la loi de finances, le mercredi 2 novembre 2005, la création d'un nouveau district de police en Seine-et-Marne avait été annoncée par M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La finalisation de la création de ce nouveau district recouvrant l'arrondissement de Torcy, qui représente une population de plus de 350 000 personnes, est ardemment attendue. Elle lui demande donc s'il est possible de lui indiquer dans quel délai cette création sera effective. Par ailleurs, la circonscription de police de Noisiel a besoin d'effectifs supplémentaires même si vous lui avez affecté de manière permanente une section de compagnie républicaine de sécurité. Cette circonscription compte 1 policier pour 598 habitants contre 1 policier pour 448 habitants en moyenne dans le département. Il faudrait 30 fonctionnaires supplémentaires pour être dans la moyenne départementale. Ce manque d'effectifs est encore plus criant si on prend en compte non seulement les habitants, mais les flux de population présents tous les jours dans cette circonscription de police. Il y a environ 100 000 personnes - qui viennent travailler, étudier ou faire leurs achats dans les centres commerciaux. D'autre part, entre l'effectif théorique et l'effectif disponible, il manque plus d'une dizaine de collaborateurs. C'est ainsi qu'en mars 2006, on compte 154 fonctionnaires en effectif réel contre 164 en janvier 2005, et 141 fonctionnaires en effectifs disponibles en mars 2006 contre 148 en janvier 2004. Elle demande donc combien de gardiens de la paix sortant des écoles au 1er mai pourront être affectés à Noisiel.

### Texte de la réponse

#### EFFECTIFS DE POLICE A NOISIEL EN SEINE-ET-MARNE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour exposer sa question, n° 1500, relative aux effectifs de police à Noisiel en Seine-et-Marne.

Mme Chantal Brunel. Lors de la discussion de la loi de finances, le mercredi 2 novembre 2005, M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a donné son accord pour la création d'un nouveau district de police en Seine-et-Marne recouvrant l'arrondissement de Torcy, où vivent plus de 350 000 personnes. La finalisation de la création de ce nouveau district est ardemment attendue : pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, dans quel délai précis sa création sera effective ?

Par ailleurs, la circonscription de police de Noisiel a besoin d'effectifs supplémentaires, même si le ministre d'État lui a affecté de manière permanente une section de compagnie républicaine de sécurité, ce qui prouve que nous avons, hélas, à faire face à de nombreux soucis dans le domaine de la sécurité.

La circonscription de police de Noisiel compte un policier pour 598 habitants, contre un policier pour 448 habitants en moyenne dans notre département. Il nous faudrait 30 fonctionnaires supplémentaires pour atteindre la moyenne départementale.

Ce manque d'effectifs est encore plus criant si l'on prend en compte, non seulement les habitants, mais les flux de population présents tous les jours dans cette circonscription de police : environ 100 000 personnes viennent tous les jours travailler, étudier, à la faculté, au Centre Descartes, dans les nombreux lycées ou faire leurs

achats dans les centres commerciaux.

Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le ministre, combien de gardiens de la paix sortant des écoles au 1er mai pourront être affectés à Noisiel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, *ministre délégué à l'aménagement du territoire*. Madame la députée, je tiens d'emblée à vous dire que M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, est particulièrement attentif aux problèmes que rencontre votre circonscription de Seine-et-Marne, comme, du reste, l'ensemble de votre département.

Le réaménagement des services de la sécurité publique doit permettre d'améliorer les performances des services et de mieux répondre aux besoins exprimés par la population en termes de sécurité.

La création d'un troisième district de sécurité publique en Seine-et-Marne siégeant à Torcy et regroupant les circonscriptions de Noisiel, Chelles, Mitry-Mory, Villeparisis et Pontault-Combault correspond pleinement à cet objectif. Les textes entérinant cette décision sont en cours de rédaction et seront très prochainement publiés. S'agissant de la circonscription de sécurité publique de Noisiel, ce service dispose actuellement de 139 fonctionnaires et de 13 adjoints de sécurité. Cette dotation, qui est comparable à celle en place en 2003, apparaît conforme à l'effectif de référence établi pour ce type de circonscription, et sera maintenue à ce niveau à l'occasion des prochains mouvements de personnels.

Mais les effectifs ne sont pas tout - vous le savez mieux que personne, madame la députée, pour être vice-présidente du groupe d'études sur la sécurité intérieure au Parlement et pour avoir activement participé il y a trois ans au grand débat législatif sur la mise en place de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure. Les effectifs en commissariat sont une chose ; leur utilisation en est une autre. Il faut aussi prendre en considération la diversification de leur organisation. À cela s'ajoute la réforme des corps et carrières. Bref, il y a un ensemble de propositions contenues dans la LOPSI qui, additionnées aux effectifs, doivent contribuer à faire régresser le niveau de délinquance et à faire augmenter les taux d'élucidation des affaires. L'amélioration de la sécurité de nos concitoyens ne peut donc se fonder sur la seule augmentation des effectifs d'un commissariat. Elle repose aussi sur un meilleur emploi des forces disponibles.

L'adaptation, sur le terrain, de la présence des forces de l'ordre à la réalité de la délinquance est un gage d'efficacité.

Aussi, pour y parvenir, les services de sécurité publique ont été dotés de la main courante informatisée, outil de pilotage qui permet d'orienter les patrouilles en fonction des priorités préalablement définies.

Par ailleurs, la doctrine d'emploi des forces mobiles de sécurité a été réformée en profondeur, afin de dégager des moyens humains supplémentaires. Rompant avec une activité traditionnelle orientée vers l'ordre public, les compagnies républicaines de sécurité sont désormais impliquées au quotidien dans des missions de sécurisation aux côtés des personnels de la sécurité publique.

Vous disiez à l'instant que vos effectifs de police étaient renforcés par la présence d'une compagnie républicaine de sécurité. Permettez-moi de vous dire que la mission d'une compagnie républicaine de sécurité n'est plus la même qu'hier. Il s'agit d'un complément des forces de l'ordre, puisque ses membres sont affectés aussi à des tâches de proximité.

La police de proximité se trouve donc renforcée du fait d'une présence policière plus importante permettant d'améliorer la lutte contre l'insécurité. À ce titre, il convient de noter, sur l'ensemble de la circonscription de sécurité publique de Noisiel, dont dépend Torcy, la baisse de 2,8 % de la délinquance générale enregistrée au cours des deux premiers mois de 2006, alors que les faits de voie publique ont pour leur part diminué de 9,9 % sur la même période. Les dispositions de la LOPSI et de la loi de sécurité intérieure visant à diversifier l'organisation de la police et à lui permettre de mieux occuper le terrain trouvent ici toute leur efficacité.

Je ne vous annonce donc pas le renforcement des effectifs du commissariat de Noisiel, mais la diversification de l'utilisation des forces de police et le renforcement des moyens annexes. Ceci étant, madame la députée, je tiens à vous dire que, dans le cadre des effectifs supplémentaires que le Parlement a programmés dans la LOPSI et en fonction de la montée en puissance 2006-2007, notamment des effectifs sortant des écoles de police, M. le ministre de l'intérieur restera attentif à vos revendications.

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel.

Mme Chantal Brunel. Je vous remercie, monsieur le ministre, de l'annonce d'une décision officielle et rapide concernant la création d'un nouveau district de police, mais je ne peux me satisfaire de votre réponse s'agissant des effectifs.

D'abord, la population - 15 000 habitants - a beaucoup augmenté depuis 2003.

Ensuite, je ne vois pas pourquoi on ne prend pas en compte les quelque 100 000 personnes qui viennent chaque jour dans la circonscription de police de Noisiel. L'État prend bien compte les visiteurs de Disneyland Paris. Les flux de population doivent être pris en compte dans tous les commissariats.

Par ailleurs, notre département, situé en deuxième couronne, a connu des événements difficiles à l'automne dernier avec les mouvements de violence dans les banlieues. Nous avons aujourd'hui des problèmes à l'université de Marne-la-Vallée et dans les lycées.

J'ai du mal à comprendre que l'on n'augmentera pas les effectifs de police, alors que, lors de sa visite au commissariat de Noisiel, le ministre de l'intérieur lui-même a reconnu qu'il s'agissait de la circonscription de police la plus difficile du département de Seine-et-Marne.

Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir un commissaire de police et des hommes particulièrement dévoués : ne les décourageons pas. Ce n'est pas parce qu'ils obtiennent, par un travail tout à fait remarquable, des résultats qu'il ne faut pas leur accorder d'effectifs supplémentaires. J'espère que vous reverrez votre position, car, globalement, la Seine-et-Marne est beaucoup moins bien dotée que d'autres départements de la région parisienne qui ont beaucoup plus d'effectifs de police. Nous sommes sous-équipés et nous avons très peu de policiers.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Brunel](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1500

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 2006, page 2878

**Réponse publiée le :** 22 mars 2006, page 2073

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 mars 2006